

Le cursus chant comprend un ensemble de disciplines indissociables : chant et technique vocale, formation musicale, pratiques collectives. Les élèves chanteurs doivent en outre participer aux activités publiques du Conservatoire, qui font partie intégrante de leur scolarité.

CYCLE 1

L'admission dans ce cycle se fait uniquement sur concours.

Durée du cycle : 2 ans maximum - réduction à 1 an possible après avis du professeur

Objectifs pédagogiques	Le cycle 1 a pour objectif l'acquisition des bases de la technique vocale, ainsi que la constitution d'un répertoire (airs d'opéra appropriés, mélodies et Lieder de niveau facile). On abordera les premiers rudiments des langues étrangères (surtout allemand et italien).
-------------------------------	--

Organisation du cycle	DEGRÉS	MATIÈRES OBLIGATOIRES		
		CHANT	FORMATION MUSICALE	CHŒUR DE CHAMBRE
	1.1	30 mn	1h30	1h
	1.2			

Suivi pédagogique	DEGRÉS	CONTRÔLE CONTINU	ÉVALUATION ÉCHÉANCES DE FIN D'ANNÉE
		1.1	➤ appréciations du professeur prenant en compte les événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant
1.2	➤ appréciations du professeur ➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)	↳ bulletin d'évaluation ↳ examen de fin de cycle (public) Jury externe disposant des notes d'évaluation de l'ensemble du cycle Décisions du jury : ⇨ admis en cycle 2 ⇨ non maintenu (fin de scolarité)	

CYCLE 2

Durée du cycle : 3 ans – 4^e année possible accordée par le directeur après avis du professeur

Objectifs pédagogiques	Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du cycle 1 dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant l'accès à l'autonomie musicale. Le répertoire s'étend et comprend mélodies, Lieder et extraits du répertoire lyrique. Etude des langues étrangères les plus usitées.
-------------------------------	--

Organisation du cycle	DEGRÉS	MATIÈRES OBLIGATOIRES		
		CHANT	FORMATION MUSICALE	CHŒUR DE CHAMBRE
	2.1	45 mn	1h30	2h
	2.2			
	2.3			

.../...

Suivi pédagogique	DEGRÉS	CONTRÔLE CONTINU	ÉVALUATION ÉCHÉANCES DE FIN D'ANNÉE
	2.1	➤ appréciations du professeur prenant en compte les événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant	
2.2	➤ appréciations du professeur		↳ bulletin d'évaluation En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité
2.3	➤ appréciations du professeur ➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)		↳ bulletin d'évaluation ↳ examen de fin de cycle (public) Jury externe disposant des notes d'évaluation de l'ensemble du cycle. Décisions du jury : ⇨ admis en 3 ⇨ non admis (4 ^e année possible) ⇨ non maintenu (fin de scolarité)

● Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne, pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies.

Admission Inscription	On accède au cycle 2 :
	➤ par décision du jury de fin de cycle 1 ➤ par concours d'entrée dans l'un des niveaux du cycle suivants : 2.1 ou 2.2 Le niveau peut être modifié sur demande de l'enseignant jusqu'à la fin janvier. Après l'admission dans le cursus chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

CYCLE 3 (CEM)

Objectifs pédagogiques	Durée du cycle : 2 ans maximum
	Ce cycle a pour objet l'approfondissement des connaissances et des pratiques pour les musiciens amateurs. Il prépare à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Organisation du cycle	MATIÈRES OBLIGATOIRES			
	CHANT	FORMATION MUSICALE	PRATIQUES COLLECTIVES	
			CHŒUR DE CHAMBRE	MÉLODIE AVEC PIANO
1 ^e année : 50 mn 2 ^e année : 40 mn 3 ^e année : 30 mn	1h30	2h	1h	

- Le niveau de formation musicale peut être distinct du niveau de chant.
Le niveau de FM d'un chanteur ne peut être à plus d'un cycle de décalage au-dessous du niveau de chant, sauf accord exceptionnel du professeur de chant et du Directeur (test d'évaluation de niveau de FM possible le jour du concours d'entrée en chant).
- Possibilité d'exemption totale du cursus de FM si le niveau est estimé suffisant et/ou si les diplômes acquis sont équivalents à l'UV de DEM chanteur.
- En fin d'année, l'examen de FM chant a lieu avant l'examen de chant. Si la note obtenue est inférieure à la moyenne, le chanteur peut se voir refuser le droit de présenter son examen de chant, après concertation du jury, du professeur de FM et de chant.

.../...

Suivi
pédagogique

↳ Examen de fin d'année (jury externe)

Obligatoire à l'issue de la 2^e année

L'**U.V. de chant du CEM** comprendra un programme au choix du candidat pouvant laisser place à un projet personnel en concertation avec le professeur. Ce programme, pouvant faire appel à d'autres champs artistiques, devra être validé par la Direction avant la fin janvier de l'année scolaire de l'examen. Durée totale de la prestation : 15 à 20 mn

Décisions du jury | Récompenses décernées

- ⇒ certificat mention Très bien ou Bien (fin de la scolarité en CEM)
- ⇒ mention assez bien (fin de la scolarité en CEM)
- ⇒ possibilité d'une 3^e année en CEM
- ⇒ non maintenu (fin de scolarité)

Le C.E.M. comprend :

- le Certificat de chant mention Très bien ou Bien
- le Brevet de formation musicale mention Très bien ou Bien
- et une attestation d'assiduité aux pratiques collectives

- **En cas d'absence excusée** (justification écrite) à l'examen de fin de cycle, l'élève devra présenter les épreuves du concours d'entrée du cycle immédiatement supérieur.
- Les études dans le cycle prennent fin lorsque le Certificat est obtenu et/ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte.
- **Une décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne, la non réinscription à la rentrée scolaire suivante, et ce, dans l'ensemble des matières suivies.

Admission
Inscription**On accède au cycle 3 CEM :**

- par décision de jury de fin de cycle 2
- par concours d'entrée

Après l'admission dans le cursus de chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

PRÉ-SPÉ (CHANT | FORMATION MUSICALE)

Durée du cycle 1 anObjectifs
pédagogiques

Cette année est destinée à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves se destinant à intégrer un cycle spécialisé.
Elle prépare à l'entrée en Cycle Spécialisé.

Organisation
du cycle

MATIÈRES OBLIGATOIRES

CHANT	FORMATION MUSICALE	CHŒUR DE CHAMBRE	MÉLODIE AVEC PIANO
50 mn	1h30	2h	1h

Admission
Inscription**On accède en Pré-Spé :**

- par concours, réservé aux élèves du Conservatoire de Boulogne-Billancourt ayant suivi une année de Cycle 3.

CYCLE SPÉCIALISÉ (DEM)

Durée du cycle : 3 ans maximum

Objectifs pédagogiques

Ce cycle est destiné à approfondir la motivation et les aptitudes des élèves en vue d'une orientation professionnelle. Il dispense un enseignement permettant à l'élève d'acquérir le savoir faire nécessaire à une pratique artistique confirmée et de compléter sa culture musicale. Il prépare à l'obtention du [Diplôme d'Etudes Musicales \(DEM\)](#)

Organisation du cycle

MATIÈRES OBLIGATOIRES

CHANT	FORMATION MUSICALE	ANALYSE OU CULTURE MUSICALES	MUSIQUE DE CHAMBRE ou MÉLODIE AU PIANO
1h	1h30	1h30	1h

- Le niveau de formation musicale peut être distinct du niveau de chant. Le niveau de FM d'un chanteur ne peut être à plus d'un cycle de décalage au dessous du niveau de chant, sauf accord exceptionnel du professeur de chant et du Directeur (test d'évaluation de niveau de FM possible le jour du concours d'entrée en chant).
- Possibilité d'exemption totale du cursus de FM si le niveau est estimé suffisant et/ou si les diplômes précédents sont équivalents à l'UV de DEM chanteur.
- En fin d'année, l'examen FM chant a lieu avant l'examen de chant. Si la note est inférieure à la moyenne, le candidat peut se voir refuser le droit de présenter son examen de chant, après concertation du jury, du professeur de FM et de chant.

Suivi pédagogique

ÉCHÉANCES DE FIN D'ANNÉE

CHANT	FORMATION MUSICALE												
<p>🔗 Examen de fin d'année (jury externe) Examen obligatoire la 2^e année La scolarité étant organisée sur 2 ou 3 ans, il n'est possible de passer l'examen de fin de cycle qu'à partir de la 2^e année. (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Directeur)</p> <p>Décisions du jury Récompenses décernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'UV de chant mention TB ou B (fin de scolarité) ⇒ mention assez bien (donnant droit à une 3^e année) ⇒ non maintenu (fin de scolarité) 	<p>🔗 Examen de fin d'année (jury externe) Examen obligatoire dès la 1^{ère} année</p> <p>Décisions du jury Récompenses décernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ obtention de l'U.V. de FM (mention très bien ou bien) ⇒ mention assez bien ⇒ non maintenu (fin de scolarité) 												
<p>Le D.E.M. complet est constitué de 4 U.V. Les U.V. sont obtenues avec la mention TB ou B</p> <ul style="list-style-type: none"> ● U.V. chant ● U.V. d'enseignements théoriques (composée de 2 modules) <ul style="list-style-type: none"> - U.V. de formation musicale - U.V. de culture ou U.V. d'analyse ● U.V. de musique de chambre ou de mélodie au piano ● U.V. libre – à choisir parmi : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>- Initiation à l'écriture</td> <td>- Initiation à la direction d'une chorale en école primaire</td> <td>- Initiation aux polyrythmies africaines</td> </tr> <tr> <td>- Initiation à la direction d'orchestre</td> <td>- Initiation à la musique ancienne</td> <td>- Piano complémentaire</td> </tr> <tr> <td>- Initiation à l'improvisation</td> <td>- Initiation au son</td> <td>- Atelier danse</td> </tr> <tr> <td>- Initiation à la direction de chœur</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p><small>(voir les règlements particuliers des U.V. libres)</small></p>		- Initiation à l'écriture	- Initiation à la direction d'une chorale en école primaire	- Initiation aux polyrythmies africaines	- Initiation à la direction d'orchestre	- Initiation à la musique ancienne	- Piano complémentaire	- Initiation à l'improvisation	- Initiation au son	- Atelier danse	- Initiation à la direction de chœur		
- Initiation à l'écriture	- Initiation à la direction d'une chorale en école primaire	- Initiation aux polyrythmies africaines											
- Initiation à la direction d'orchestre	- Initiation à la musique ancienne	- Piano complémentaire											
- Initiation à l'improvisation	- Initiation au son	- Atelier danse											
- Initiation à la direction de chœur													

- **En cas d'absence excusée** (justification écrite) à l'examen de fin de cycle, l'élève devra représenter les épreuves du concours d'entrée.
- Les études dans le cycle prennent fin avec l'obtention de l'U.V. et/ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte.
- **Une décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne, la non réinscription à la rentrée scolaire suivante, et ce, dans l'ensemble des matières suivies.

Admission Inscription

On accède au Cycle Spécialisé (DEM) uniquement sur concours d'entrée.

Après l'admission dans le cursus de chant, un niveau d'affectation dans les autres matières est précisé par l'administration au vu des acquis de l'élève.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

Objectifs pédagogiques

Le cycle d'orientation professionnelle musique a pour objectif la préparation de l'étudiant à la poursuite d'études supérieures artistiques ou à son entrée dans la vie active. L'étudiant admis dans cette classe se voit proposer un enseignement individualisé basé sur son projet professionnel.

Organisation du cycle

Durée du cycle : 1 à 2 ans

À la fin de la 1^{ère} année, il est demandé un bilan à l'étudiant qui peut se voir accorder une 2^e année d'études par la Directrice du conservatoire, après avis du professeur-référent.

Suivi pédagogique

ORGANISATION DE LA FORMATION

- L'étudiant admis est placé sous la responsabilité d'un **professeur-référent**.
- L'approfondissement instrumental est corrélé à des **mises en situation** et vise à la responsabilisation des étudiants dans le cadre de projets divers. Il pourra s'agir de la préparation de concerts et concours, de tutorats pédagogiques suivis par le professeur référent auprès de jeunes élèves, de la participation active aux projets de création du CRR, etc.
- **Atelier de prise de parole en public** : de manière à se préparer à la présentation des concerts, les étudiants bénéficient au cours de l'année d'une session de formation à la prise de parole en public. **Cette formation est obligatoire.**

L'atelier de prise de parole en public

Louis Jouvet qui était bègue disait « J'ai fait du théâtre parce que j'aimais le théâtre. »

Il en est de même pour l'expression orale : il faut préférer la communication avec le public à nos manques ou nos inhibitions.

OBJECTIFS

- Apprivoiser son appréhension, sa peur du public.
- Faire émerger sa capacité à prendre la parole, non pas comme on peut le croire par une prédisposition naturelle mais par l'entraînement.
- Être en capacité à s'adresser à un public auquel on va proposer un moment de musique

CONTENU

- Travail de centrage : pour captiver son auditoire, il est nécessaire de se clarifier à soi-même l'objectif de la présentation orale (quel est le message qu'on veut faire passer ?)
- Connaissance des différents contextes possibles pour rassembler les éléments nécessaires à une présentation ciblée (savoir à quel public on s'adresse pour préparer une communication adaptée, connaître les conditions matérielles de la présentation)
- Travail physique : respiration, relaxation, engagement corporel, regards, silence, articulation, projection vocale, exercices et improvisations tirés de la formation d'acteur.

VALIDATION DE LA FORMATION

Chaque étudiant en COP1 est tenu de présenter, sous le contrôle du professeur référent, un demi-récital (solo ou en musique de chambre), si possible dans le cadre de la programmation hors les murs du CRR. Le concert doit être présenté oralement au public.

Admission Inscription

L'admission dans ce cycle est réservée aux étudiants détenteurs au minimum d'un **D.E.M. complet** (ou d'un diplôme similaire pour les candidats étrangers). L'administration est amenée à se prononcer sur la validation éventuelle d'une équivalence de diplôme.

1) Présélection sur dossier comprenant :

- une demande d'inscription
- un certificat de langue française ou anglaise niveau B1
- la description sur papier libre du projet d'études (validation des acquis, motivations concernant l'orientation professionnelle, présentation synthétique du projet d'études).

2) Admissibilité | Concours d'entrée

Le concours comporte des épreuves techniques et un entretien avec le jury.

Le programme est libre, d'une durée totale de 20 à 30 mn, et devra comporter des pièces d'esthétiques complémentaires. Le jury entendra 15 à 20' de ce programme.

- **Pour certaines disciplines spécifiques** (chant, basse continue...), le programme ne comporte pas d'œuvre imposée.

Lorsque l'étudiant est admissible, il doit contacter le professeur référent auprès duquel il souhaite étudier, préciser avec lui le contenu de sa formation, et s'engager sur les projets d'ensemble ou d'orchestre proposés par le CRR. Il doit également fixer la date du demi-récital avec le service des activités publiques. Le Directeur valide ou non ce projet d'études.

3) Admission

L'admission définitive est prononcée après validation du projet d'études par le Directeur, au plus tard le 31 octobre de l'année en cours.